



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Siège : rue Sylvain Combes
19000 Tulle

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020

Membres	73
Présents	60
Pouvoirs	06
Voitants	66
Exprimés	66
Pour	66
Contre	-

L'an deux mille vingt, le neuf novembre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 2 Novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 73

Secrétaire de séance : Bruno FLEURY

Étaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Odile BOUYOUX, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Martine DUPIN de BEYSSAT, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY-JOSPIN, Catherine MONS, Muriel REBUFFEL, Sophie ROY, Irène SERVIÈRES, Stéphanie VALLEE

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Michel BOUYOU, Patrick BORDAS, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Roger CHASSAGNARD, Alain CHASTRE, Ubald CHENOU, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Bernard JAUUVION, Jean-François LABBAT, Jean-Jacques LAUGA, Patrick LERESTEUX, Hervé LONGY, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX.

M. Michel CUEILLE représentant M. Jean-Jacques BOSSOUTROT

M. Thierry DUBOIS représentant Mme Béatrice GORON

M. René MEFREDJ représentant M. Serge HEBRARD

Avaient donné pouvoir :

Mme Christine DESARMENIEN à M. Eric BELLOUIN

Mme Sandy LACROIX à M. Bernard COMBES

Mme Stéphanie PERRIER à Mme Yvette FOURNIER

M. Raphaël CHAUMEIL à M. Jean-François ROCHE

M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE

M. Jérémy NOVAIS à M. Jacques SPINDLER

Étaient absents :

Mmes Annie CUEILLE, Valérie DUMAS, Marie-Amélie RIVIERE, Josette VERDEYME, MM. Pascal CAVITTE, Marc GERAUDIE, Grégory HUGUE.

Objet : 1.2 Cooptation de la candidature du CPIE de la Corrèze au dispositif régional : plateforme régionale de rénovation énergétique pour 2021

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les documents régionaux de planifications, notamment le SRADDET (schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires) et le PREE (programme régional d'efficacité énergétique),

Considérant que Tulle agglo est actuellement engagée dans des démarches de planification à l'échelle intercommunale : le PCAET, le PLH et la révision générale du SCoT qui l'engageront sur les thématiques de l'énergie et de l'habitat en particulier,

Considérant que le PCAET comme le PLH pointent la rénovation énergétique de l'habitat privé comme un levier pour engager l'action en faveur de la transition énergétique, de l'adaptation au changement climatique et de la lutte contre la précarité énergétique,

Considérant qu'aujourd'hui financé par l'ADEME et le FEDER, le conseil à la rénovation énergétique est porté par les espaces infos énergie et localement par le CPIE de la Corrèze,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 ce dispositif n'est pas reconduit et qu'il laissera place aux plateformes de rénovation énergétique,

Considérant que la région Nouvelle Aquitaine décline localement le service local d'accompagnement à la rénovation énergétique via un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier les acteurs volontaires pour porter des plateformes de rénovation énergétique,

Considérant le positionnement du CPIE de la Corrèze en faveur de la poursuite de son action sur le territoire dans le cadre des plateformes en devenir pour 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

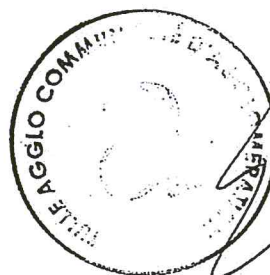
1°) Coopte le CPIE de la Corrèze pour poursuivre son action sur l'année 2021 et mandate le Président pour engager au plus vite un travail d'études des conditions de poursuite du dispositif à compter de 2022.

Fait et délibéré le 9 novembre 2020

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH